

DEC 2025 04 18 017

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fourniture d'un tracteur tondeuse adaptée aux nouveaux espaces verts de la commune

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un équipement de tonte adapté aux nouveaux espaces verts de la commune

CONSIDÉRANT la consultation sur devis à laquelle 3 entreprises ont répondu : Chavanel, Garry et Laverrière.

VU le prix des offres pour la fourniture :

	HT	TVA	TTC
CHAVANEL	15 400.00 €	3 080.00 €	18 480.00 €
LAVERRIERE	15 775.00 €	3 155.00 €	19 080.00 €
GARRY	14 698.38 €	2 939.68 €	17 651.82 €

VU le classement des valeurs techniques et prix, pour la fourniture :

	Note technique/60	Note prix /40	Note finale
CHAVANEL	60	38	98
LAVERRIERE	57	37	94
GARRY	51	40	91

CONSIDÉRANT que l'offre de la société CHAVANEL est la mieux disante.

DÉCIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer la prestation de fourniture à l'entreprise CHAVANEL pour un montant de 15 400.00 euros HT, soit 18 480.00 euros TTC.

Fait à Ornex, le 18 avril 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 22 Avril 2025
Affiché le : 22 Avril 2025



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision